

**Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen du 12 mars 2025 sur la nécessité du soutien de l'Union en faveur d'une transition et d'une reconstruction justes en Syrie**

- 1. Résolution présentée conformément à l'article 136, paragraphes 2 et 4, du règlement intérieur du Parlement européen**
- 2. Références:** 2025/2569 (RSP) / B10-0157/2025 / P10\_TA(2025)0035
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 12 mars 2025
- 4. Commission parlementaire compétente:** Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.
- 5. Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu'elle contient:**

Dans sa résolution, le Parlement européen souligne qu'il est urgent pour l'Union européenne (UE) de **soutenir une transition politique juste et inclusive menée par les Syriens** pour unifier et reconstruire le pays ainsi que d'aider la Syrie dans ses **efforts de reconstruction** à la suite de la chute du régime d'Assad, position qui est pleinement partagée par la Commission européenne (ci-après la «Commission»). La résolution met l'accent sur le nouveau départ pris par les relations entre l'UE et la Syrie, encourageant l'UE à collaborer avec le gouvernement de transition syrien de façon transparente, en se montrant disposée à **apporter une aide au renforcement de l'État** s'il y a lieu. Le Parlement européen se déclare profondément préoccupé par la fragilité de la situation sécuritaire en Syrie, en particulier dans la zone côtière, et souligne que toutes les voies diplomatiques de l'UE doivent être utilisées pour plaider en faveur de la stabilisation du pays. La résolution invite également les pays limitrophes à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie et à cesser immédiatement toutes leurs attaques et incursions sur le territoire syrien ainsi que son occupation, en pleine conformité avec le droit international. Afin de permettre la reconstruction et le redressement du pays, la résolution invite l'UE à apporter d'urgence son appui aux **opérations de déminage**. Reconnaissant le rôle inestimable joué par la société civile, qui reflète les

aspirations du peuple syrien, la résolution invite l'UE à accroître son soutien aux **organisations de la société civile** syriennes. Dans le contexte d'une montée de la désinformation en Syrie et à l'étranger, la résolution suggère que l'UE fournit des moyens financiers et renforce les capacités afin de soutenir un paysage **médiatique pluraliste**. **La justice transitionnelle et la responsabilisation** sont présentées comme des éléments essentiels pour assurer la réussite de la transition politique. À cet égard, la résolution invite l'UE à fournir le soutien et le financement nécessaires.

Le texte souligne qu'il est essentiel de se concentrer sur l'**économie syrienne**, y compris les sanctions, en vue de faciliter les efforts de reconstruction. La résolution invite en particulier la Commission à s'adresser aux autres pays qui imposent des sanctions à la Syrie et à fournir aux entreprises et aux banques européennes des assurances pour faire face au risque de surconformité. La résolution demande que **l'aide humanitaire et l'aide au développement de l'UE soient globales et durables**, notamment grâce au **maintien du soutien aux pays voisins**. L'objectif est d'orienter davantage l'aide vers **la relance et la reconstruction économiques**, avec la mise en place de **procédures** adéquates **en matière de devoir de diligence et de suivi indépendant**. Une augmentation du soutien global de l'UE est également demandée compte tenu du désinvestissement des États-Unis et de la réduction des budgets d'aide internationale (Royaume-Uni, plusieurs États membres de l'UE). En ce qui concerne le **retour des réfugiés**, la **Commission** est invitée à **fournir aux États membres de l'UE des orientations sur les visites de reconnaissance**; le rôle de la diaspora syrienne dans le processus de transition est souligné.

## **6. Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

La Commission prend acte de la récente résolution du Parlement européen **sur la nécessité du soutien de l'Union en faveur d'une transition et d'une reconstruction justes en Syrie**. Elle reste déterminée à continuer à soutenir la Syrie dans ce nouveau chapitre de son histoire. Tous les Syriens, qu'ils se trouvent dans le pays ou fassent partie de la diaspora, devraient avoir la possibilité de réunifier, de stabiliser et de reconstruire leur pays, conformément aux principes fondamentaux de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies. La Commission souligne l'importance d'une **transition pacifique et inclusive, dirigée et prise en charge par les Syriens**, exempte de toute ingérence étrangère préjudiciable, qui garantisse

la protection des droits des Syriens de toutes origines sans discrimination. **L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale** de la Syrie au sein de frontières sécurisées devraient être pleinement respectées, conformément au droit international, en particulier le droit humanitaire international et le droit relatif aux droits de l'homme. L'UE condamne toute action militaire étrangère unilatérale ainsi que les tentatives visant à compromettre la stabilité et les perspectives de transition pacifique de la Syrie. **Les droits de l'homme et les libertés fondamentales devraient être respectés, protégés et mis en œuvre pour tous en Syrie, sans aucune discrimination.** La garantie de l'obligation de rendre des comptes et une justice transitionnelle globale sont des éléments fondamentaux d'une paix durable. La Commission continuera de répondre aux **besoins humanitaires** dans l'ensemble de la Syrie. Elle est déterminée à jouer un rôle proactif dans la **stabilisation, le redressement socio-économique et la reconstruction future de la Syrie, pour autant qu'une transition politique inclusive se poursuive.** L'approche de la Commission sera progressive et proportionnée aux mesures prises par le nouveau gouvernement de transition.

## **Sécurité**

**La Commission souligne la nécessité pour les institutions de l'État de s'acquitter de leur responsabilité de maintien de l'ordre et de protection de la population dans l'ensemble de la Syrie**, ainsi que l'importance de progresser sur la voie du désarmement, de la démobilisation et de l'intégration de tous les groupes armés dans des forces de sécurité nationales, dans le cadre d'un effort plus large et solide de réforme du secteur de la sécurité, et en tant que condition préalable à la sécurité intérieure et à la stabilité politique dans le cadre de l'état de droit. La Commission insiste sur **l'importance de la sécurité et de la stabilité dans le nord-est de la Syrie, y compris la prévention de la résurgence du terrorisme**, ainsi que sur la nécessité d'assurer la poursuite du fonctionnement des camps et des centres de détention en toute sécurité dans le nord-est de la Syrie. Une approche «Équipe Europe» coordonnée est nécessaire à cet égard.

## **Sanctions**

La Commission a salué l'adoption par le Conseil, le 27 mai 2025, d'actes juridiques levant les sanctions économiques contre la Syrie tout en maintenant l'inscription sur les listes des personnes et entités liées au régime d'Assad et les sanctions fondées sur des motifs de sécurité. Cette adoption

officialise la décision politique annoncée le 20 mai 2025 et vise à aider le peuple syrien à se réunifier et à reconstruire une Syrie nouvelle, inclusive, pluraliste et pacifique. En outre, la Commission a salué la décision du Conseil de retirer 24 entités de la liste de l'UE des entités faisant l'objet d'un gel des fonds et des ressources économiques, y compris la Banque centrale de Syrie, et d'introduire de **nouvelles mesures restrictives au titre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, en lien avec la vague de violence qui a eu lieu dans la région côtière de la Syrie en mars 2025**. Le suivi continu de l'évolution de la situation sur le terrain est une priorité.

### **Aide de l'UE**

La Commission prend acte de l'appel du Parlement européen invitant l'UE à accroître son soutien financier à la Syrie et à sa population et à garantir la durabilité de son financement. L'UE et ses États membres ont été le principal donateur, étant donné qu'ils ont mobilisé **depuis 2011 plus de 37 milliards d'EUR d'aide humanitaire, d'aide à la résilience et d'aide à la stabilisation, en soutenant les Syriens tant à l'intérieur du pays que dans la région**. Sur ce montant, l'aide mobilisée par l'UE depuis 2011 s'élève à 15,61 milliards d'EUR, tant pour l'aide humanitaire que pour l'aide non humanitaire.

Depuis 2011, l'UE finance à l'intérieur de la Syrie des projets de **relance accélérée** pour un montant total de 500 millions d'EUR au titre des instruments IVCDCI/IEV. Grâce à ce financement, l'UE soutient des initiatives locales visant à renforcer la résilience, à répondre à des besoins à plus long terme et à préparer le terrain en vue d'un avenir meilleur pour tous les Syriens. L'UE aide les Syriens et leur donne des moyens d'agir dans l'ensemble du pays, en œuvrant dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, de la santé, des moyens de subsistance, de l'agriculture, de la lutte contre l'impunité et de la cohésion sociale. Sous le régime d'Assad, cette aide a été mise en œuvre selon des limites (pas de reconstruction, pas de levée des sanctions et pas de normalisation avec le régime) et des paramètres opérationnels stricts.

**L'UE a également soutenu les principaux pays d'accueil de la région** au moyen d'une aide tant humanitaire que non humanitaire, en répondant aux besoins des réfugiés syriens comme à ceux des communautés d'accueil, et en garantissant la fourniture des services de base et l'accès à ces services. **L'aide humanitaire** visait à satisfaire des besoins vitaux et de protection essentiels de la population et a favorisé un redressement humanitaire rapide

en améliorant l'accès aux services de base pour une population de plus en plus démunie en Syrie et dans toute la région. Depuis le début de la crise en 2011, l'aide humanitaire de l'UE en Syrie s'élève au total à plus de 1,9 milliard d'EUR.

Parallèlement aux efforts humanitaires et non humanitaires, **l'UE a constamment surveillé la situation instable en matière de sécurité en Syrie** et ses conséquences pour la sécurité intérieure de l'UE, en particulier la menace terroriste émanant de la région. Elle a **soutenu des projets ciblés visant à lutter contre le terrorisme et à prévenir la radicalisation, y compris dans les camps du nord-est de la Syrie**, où sont détenus de nombreux membres de la famille de personnes prétendument affiliées à Daech.

### **Conférences de Bruxelles**

Depuis 2017, l'UE joue un rôle moteur dans les efforts internationaux visant à maintenir la Syrie au premier rang des priorités politiques, à mobiliser des fonds internationaux pour répondre à la crise syrienne et à soutenir la société civile syrienne par l'organisation des conférences de Bruxelles. Cette année, dans le prolongement des réunions ministérielles qui se sont tenues à Aqaba, à Riyad et à Paris, l'UE a accueilli un segment ministériel de la **neuvième conférence de Bruxelles, le 17 mars 2025**, sur le thème «*Soutien à la Syrie: répondre aux besoins pour une transition réussie*». Pour la première fois, les nouvelles autorités par intérim de la Syrie y ont participé.

Cette neuvième conférence de Bruxelles a mis en évidence la ferme volonté politique de la communauté internationale de soutenir la Syrie en ces temps historiques, en mobilisant **5,8 milliards d'EUR**, tant sous forme de subventions que de prêts, afin de contribuer au processus de transition et au redressement socio-économique de la Syrie, tout en répondant aux besoins humanitaires urgents, aussi bien en Syrie que dans les communautés d'accueil dans toute la région. Démontrant ainsi clairement sa volonté de poursuivre et de renforcer son soutien, l'UE a engagé près de **2,5 milliards d'EUR pour 2025 et 2026**, ce qui constitue une augmentation de 349 millions d'EUR par rapport à l'engagement de l'année dernière.

### **Aide de l'UE pour 2025 et au-delà**

Pour aider la Syrie à **passer de l'aide humanitaire à un redressement et à une reconstruction à plus long terme**, et pour tenir compte également de l'invitation du Parlement européen à élargir ainsi son champ d'action, la Commission mettra à disposition un **plan de relance socio-économique**

**renforcé de 139 millions d'EUR en faveur de la Syrie pour 2025.** Celui-ci concerne trois domaines principaux: 1) **le renforcement des capacités institutionnelles**, grâce à la mobilisation de l'expertise à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie, y compris par l'intermédiaire de la diaspora syrienne; 2) **le redressement socio-économique** et 3) **la justice transitionnelle, l'obligation de rendre des comptes et les droits de l'homme**. Ce plan sera mis en œuvre à l'aide de paramètres opérationnels solides.

La Commission souligne le rôle essentiel que jouent la société civile et la liberté d'association pour garantir une société pacifique, démocratique, juste, inclusive et pluraliste. L'UE **soutient depuis longtemps la société civile syrienne**. Celle-ci a un rôle considérable à jouer - notamment en matière de gouvernance, de justice transitionnelle et d'inclusion - dans la construction de la nouvelle Syrie. À cette fin, l'UE continuera à aider fermement la société civile à participer pleinement à l'avenir du pays. L'UE prévoit de contribuer à un **dialogue avec la société civile dans le courant de l'année en Syrie**. La Commission intensifiera également son **engagement humanitaire** face à la crise syrienne au moyen d'une enveloppe d'aide humanitaire de **333 millions d'EUR en 2025**, dont 202,5 millions d'EUR pour la Syrie, 93 millions d'EUR pour le Liban, 12,5 millions d'EUR pour la Jordanie, 20 millions d'EUR pour l'Iraq et 5 millions d'EUR pour l'Égypte.

Dans le domaine des **mesures de réaction aux crises**, l'UE (FPI) met également la dernière main à un «train de mesures de résilience civile» en faveur de la Syrie, d'un montant de **13,5 millions d'EUR**, axé sur la lutte contre les mines, la protection des civils et le soutien aux médias. Dans la mesure du possible, l'obligation de rendre des comptes et la justice transitionnelle seront intégrées dans ces actions. La justice transitionnelle est essentielle pour la stabilité et la réconciliation futures de la Syrie.

L'UE est également déterminée à **continuer à soutenir les principaux pays d'accueil de la région**, à savoir la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Égypte et l'Iraq, afin de répondre aux besoins humanitaires et non humanitaires des réfugiés syriens et des communautés d'accueil vulnérables. Outre l'aide humanitaire vitale en faveur des réfugiés vulnérables et des communautés d'accueil, l'UE s'est engagée à verser 1,044 milliard d'EUR en faveur de la Turquie, du Liban, de la Jordanie et de l'Iraq en 2025, principalement afin de renforcer systématiquement les secteurs sociaux et de soutenir des solutions durables pour les réfugiés syriens, telles que l'inclusion socio-économique, la réinstallation et les voies complémentaires, ou de favoriser les conditions d'un retour sûr, digne, volontaire et durable des réfugiés.

## **Retour des réfugiés**

En ce qui concerne le **retour des réfugiés**, la Commission souligne que de véritables obstacles empêchent encore de nombreux réfugiés de retourner dans leur pays à ce stade, notamment les problèmes de sécurité, les difficultés économiques, les questions de propriété, la disponibilité des services de base et l'accès à ces services, ainsi que les munitions non explosées. Les conditions permettant un retour volontaire, sûr, digne et durable ne sont pas encore réunies, ce qu'indique également le HCR. Dans ce contexte, il est essentiel de veiller au maintien de l'espace d'asile, au respect du principe de non-refoulement, à la continuation de l'accès aux services et à la poursuite du renforcement de la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil dans les pays d'accueil.

La Commission reconnaît pleinement le **droit au retour** des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et, à cet égard, collabore avec le HCR et l'OIM pour aider les Syriens qui décident volontairement de retourner dans leur pays. La Commission encourage également les États membres à faciliter les «**visites de reconnaissance**» afin de permettre aux Syriens bénéficiaires d'une protection internationale d'évaluer la viabilité d'un retour permanent, tout en garantissant que la protection internationale ne leur soit pas retirée. La Commission est déterminée à contribuer à créer les conditions d'un retour sûr, volontaire, digne et durable des réfugiés et à renforcer son soutien au redressement socio-économique de la Syrie. Dans le même temps, l'UE reconnaît l'effet potentiellement déstabilisateur que des retours à grande échelle pourraient avoir sur le pays à l'heure actuelle.

## **Coordination**

La nouvelle réalité en Syrie exige un **engagement collectif** et une **réponse rapide et coordonnée de la communauté internationale**. La Commission se tient prête à coopérer avec les États membres, les principaux partenaires, y compris les institutions financières internationales, et les acteurs régionaux. Il est essentiel de mettre en place un cadre de coordination renforcé entre les donateurs internationaux et multilatéraux, en assurant également une bonne coordination avec les autorités de transition. Dans le prolongement des discussions ministérielles de la neuvième conférence de Bruxelles sur la Syrie, la Commission a organisé, le 18 mars 2025, un **atelier de haut niveau sur le redressement socio-économique de la Syrie**, avec la participation des autorités syriennes par intérim. L'atelier a souligné qu'il importait d'assurer une coordination meilleure et efficace de l'aide internationale en

faveur de la Syrie et a proposé des pistes pour l'organisation de réunions régulières de coordination des donateurs. À cette fin, la Commission est actuellement en train de lancer une **plateforme** consacrée à la **coordination des donateurs**, qui soutiendra un processus mené par les Syriens afin d'aligner l'aide de la communauté des donateurs sur les priorités du gouvernement. Sept sous-groupes thématiques seront constitués autour de secteurs clés d'engagement: le renforcement des institutions, l'énergie, la santé, l'éducation, les moyens de subsistance et la création d'emplois, les banques et la finance, ainsi que la justice transitionnelle.

La Commission reste déterminée à coopérer avec le Parlement européen, les États membres et les parties prenantes concernées afin de garantir une réponse cohérente, coordonnée et stratégique à l'évolution de la situation en Syrie.